

Halte Nautique - Délégation de gestion

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 24 mai 1993, le Conseil Municipal avait décidé de confier la gestion de la halte nautique à l'Office du Tourisme/ Syndicat d'Initiative.

Cette convention arrivant à échéance le 31 décembre 1996, il appartient au Conseil Municipal de se déterminer sur le principe de la délégation de gestion de ce service et d'engager la procédure de publicité, conformément à la loi du 29 janvier 1993, relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

Dans ce cadre, la Ville confie au délégataire la mission de gérer, sous forme de concession, à ses risques et périls, la halte nautique, à savoir accueillir les navigants, percevoir le montant des droits de location des emplacements et d'en assurer la promotion.

La délégation de gestion serait consentie pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 1997.

Le Conseil Municipal est donc invité à décider :

- du principe de la délégation de gestion de la halte nautique, sous forme de concession,
- d'engager la procédure de publicité, conformément à la loi du 29 janvier 1993,
- d'adopter le cahier des charges de consultation.

M. BONNET : La halte nautique ne paraît pas être perçue par les Bisontins comme un out il essentiel de la politique touristique. Cela semble être un peu en sommeil. On s'interroge par ailleurs sur le cahier des charges qu'on nous demande d'adopter sans que l'on ait les éléments pour.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je ferai la même remarque que pour le dossier précédent. Je crois que le tourisme nautique est un des éléments du tourisme à Besançon. Le département voisin qu'est la Haute-Saône ou même le Jura a mené une politique constante de la promotion du tourisme fluvial et en tire les plus grands profits pour le commerce et pour la notoriété de son département. Je n'ai pas le sentiment que nous ayons parfaitement intégré dans la politique de la Ville la dimension du tourisme nautique.

Deux réflexions : le site de Saint-Paul a été aménagé, c'est une bonne chose mais pour passer sur le pont Saint-Pierre plusieurs fois par jour, je n'observe pas une longue fréquentation dans l'année de cet équipement. Par contre, il y a des bateaux ventouses d'une qualité sur laquelle on peut quelquefois s'interroger. Donc ce n'est pas très vivant. Deuxième remarque sur le tourisme nautique : nous avons des portes de la Ville qui pourraient être valorisées et je souhaite qu'on ouvre une réflexion là-dessus. Saint-Paul est relativement difficile d'accès ; on pourrait tout de même imaginer une base de tourisme fluvial plus importante, par exemple du côté de la Gare d'Eau qui est un des sites à valoriser puisque c'est une des entrées de Besançon. Avez-vous l'intention de vous pencher sur cette question ? Je suis persuadé, pour conclure, que nous pouvons, Monsieur le Maire, tirer beaucoup plus parti du tourisme fluvial que nous ne le faisons actuellement, tant par une politique de promotion et là il faudra naturellement que votre cahier des charges notamment sur ce point ait des exigences que par un investissement pour l'aménagement des sites.

M. LE MAIRE : Vous savez Monsieur le Député, on a l'habitude de regarder de très près les cahiers des charges.

M. JEANNEROT : Pour répondre à M. le Député JACQUEMIN, je rappelle que, dans les attendus et les objectifs donnés dans le cahier des charges, il y en a deux qui sont soulignés : le renforcement de la fréquentation et l'amélioration de la qualité de l'accueil. Ceci pour dire aussi que le tourisme nautique

constitue bien dans la politique touristique de la Ville un des axes prioritaires que nous voulons développer. Et je vous donne, si vous le voulez bien, un rendez-vous en début d'année 1997. Le tourisme est désormais rattaché au Service du Développement Economique et je crois que c'est heureux car le tourisme est bien un levier au développement économique. Or le service vient de recruter un cadre d'excellent niveau avec lequel nous allons pouvoir, dans les mois qui viennent, redéfinir si besoin est, les contours de notre politique touristique et je vous propose que dès le début de l'année prochaine, nous puissions avoir ensemble ici, au sein de ce Conseil Municipal, une approche globale de nos priorités touristiques.

Je terminerai en précisant que jeudi prochain, il y a l'Assemblée Générale de l'Office du Tourisme à laquelle sont conviés l'ensemble des opérateurs qui comptent sur la place de Besançon ; nous y réaffirmerons donc le tourisme nautique comme étant une de nos priorités que nous entendons développer. Croyez bien que c'est là notre volonté !

M. FOUSSERET : Je ne partage pas l'analyse très pessimiste du Député JACQUEMIN car beaucoup a déjà été fait pour le tourisme fluvial à Besançon en terme de communication et de promotion, des documents existent, et aussi en terme de structures. Je rappelle qu'en 1993 et 1994 a été investi plus d'un million et demi de francs, c'est quand même important, afin que l'on puisse accueillir dans de bonnes conditions les très nombreux bateaux qui font escale à Besançon. Il faut savoir que de toute façon, Besançon et le Doubs, de par les conditions de navigation difficiles qu'on rencontre sur cette rivière, ne pourront pas se développer comme la Haute-Saône que l'on donne toujours en exemple. Mais il s'agit de deux rivières totalement différentes et l'on ne peut donc pas se baser sur l'exemple de la Haute-Saône.

Vous avez parlé de l'aménagement de la Gare d'Eau ; il faut savoir que cette idée a depuis longtemps été envisagée et étudiée. Il y avait à l'époque une difficulté majeure, le collecteur d'égout qui passe dans le secteur limitant le tirant d'eau des bateaux qui entreraient à la Gare d'Eau, c'est une difficulté qu'il faut connaître. Il y en a une deuxième, c'est tant que Maryvonne de SAINT-PULGENT sera dans cette fameuse Commission Supérieure des Monuments Historiques, nous aurons encore des difficultés à mettre des bateaux au pied de cet ensemble magnifique qu'est la Citadelle ! Donc ce sera une difficulté supplémentaire mais la plus importante est quand même celle liée à la présence du collecteur d'égout.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Je trouve un peu surréaliste de parler de politique de développement du tourisme fluvial uniquement pour Besançon. Je pense qu'il faut adopter une politique globale pour l'ensemble de la rivière. On ne peut pas comparer ce qui est fait sur le Doubs et sur la Haute-Saône car il y a une épée de Damoclès sur le Doubs, c'est le Grand Canal. Et il faut être conscient que sur une grande partie du Doubs ou du canal ce n'est pas possible car l'entretien n'en a pas été fait, la Société des Voies Navigables attendant de voir ce qui se passerait.

Je pense que l'on a fait ce qui pouvait l'être ; on peut peut-être encore développer ou améliorer mais c'est clair qu'on a intérêt à ce que le Grand Canal ne se fasse pas. C'est le seul moyen de développer avec les autres collectivités, Département et Région, une véritable politique de tourisme fluvial dans le Département du Doubs.

M. LE MAIRE : On aura un débat ici même sur le tourisme dans quelque temps et l'on reparlera de la halte nautique.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Visa préfectoral du 6 mai 1996.